



Tous à vos « clic » !

Les documents du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais révisés sont sur le site internet de la CLE :

www.sagerancefremur.com

Coordonnées

M. Dominique RAMARD,
Président de la CLE du SAGE
Rance Frémur baie de
Beaussais

Nouvelle adresse !
5 rue Gambetta
22100 Dinan

02 96 85 02 49

cle.rance@orange.fr

www.sagerancefremur.org

La Cellule d'animation

Anne LEGEAY, Animatrice –
coordinatrice * Alice
LANDAIS, Littoral – SIG *
Typhaine BERTHOU, Milieux
aquatiques * Thérèse
BOULAU, administration –
comptabilité * Jo DE RIDDER –
mission Phosphore

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Directeur de publication : M. Dominique RAMARD, Président de la CLE

Rédaction et conception : cellule d'animation de la CLE

Impression : imprimerie AUCLERC

Edito du Président

PARTAGE ET COOPERATION

Le 19 novembre dernier, j'ai eu l'honneur d'être élu Président de la Commission locale de l'Eau (CLE) Rance Frémur baie de Beaussais. Je remercie ses membres de la confiance qu'ils m'ont accordée. Je succède à René REGNAULT, qui a assuré cette fonction pendant 15 ans, faisant naître le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, le faisant grandir, en lui donnant les moyens de s'épanouir. Nous devons tous le féliciter et le remercier pour le travail accompli.

Sous sa présidence, lors du dernier mandat, nous avons révisé notre schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Il a été arrêté par le Préfet le 9 décembre 2013 ; nous devons désormais le mettre en œuvre, tous ensemble, chacun à notre niveau. La concertation qui a prévalu pendant la phase d'élaboration du SAGE doit perdurer dans la phase opérationnelle. Cela passe tout d'abord par une bonne connaissance du SAGE ; et c'est pourquoi, avec Yves CHESNAIS, Président du Syndicat mixte de portage du SAGE, nous nous attacherons durant l'année 2015 à partager avec vous ce document stratégique pour l'eau sur notre territoire.

L'autre condition de notre réussite dans l'atteinte de nos objectifs de bon état écologique des cours d'eau, c'est le maintien d'une bonne coopération entre tous les acteurs concernés. La nature partenariale de la CLE, "Parlement local de l'Eau", qui regroupe élus, acteurs économiques, usagers, associations environnementales et services de l'Etat, est une force pour nous aider à concilier exigence environnementale et performance des activités économiques sur notre territoire.

Partage et coopération sont les bases de l'action que nous conduirons ensemble d'ici 2020.

Dominique RAMARD
Président de la CLE
Maire de Saint-Juvat



Une vision du bon état
écologique des rivières ?

cabru

Nouvelle CLE, nouveau comité syndical...

La Commission Locale de l'Eau est l'instance en charge du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE

C'est un parlement local de l'eau dont la composition est représentative des acteurs de l'eau dans le périmètre. Les membres de la CLE Rance Frémur baie de Beaussais sont nommés pour une durée de 6 ans. Ils sont organisés en 3 collèges. Le collège des élus regroupe notamment des représentants des intercommunalités comprises pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE. Cette composition, comme le nombre de membres au sein de la CLE, est propre à chaque SAGE.

L'arrêté inter-préfectoral de désignation de la CLE a été signé le 4 novembre 2014. M. Dominique RAMARD a été élu Président de la CLE en séance plénière le 19 novembre 2014. Il est assisté de messieurs Jacques BENARD et Mickaël CHEVALIER, vice-présidents.

COLLEGE DES USAGERS

M. le Président de CŒUR Emeraude, ou son représentant
M. BONNIN, vice-président du SMPBR
M. MACQ, Eaux & Rivières de Bretagne
M. AUSSANT, FAUR (Fédération des Associations et des Usagers de la Rance)
M. LAINE, Bretagne Vivante
Mme LAFOREST, UFC Que Choisir
Mme DERLOT, EDF
M. DUPAS, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
M. DESPORTES, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
M. MOULIN, Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine
M. COLLIN, Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine
M. COUELLAN, COOP de France Ouest
M. DELAUNAY, syndicat de la propriété privée rurale des Côtes d'Armor
M. CHOLLET, CCI d'Ille et Vilaine
M. LOCHET, Fédération de pêche des Côtes d'Armor (FDAAPPMA)
M. LE BOUCHER, Nautisme en Bretagne
M. REBOURS, conchyliculture de Bretagne Nord et Comité régional des pêches maritimes

La CLE Rance Frémur baie de Beaussais

COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT

M. le Sous-Préfet de Dinan
Les représentants de :
DREAL Centre
DREAL Bretagne
Missions Inter-Services de l'Eau
d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor (MISEs)
DDTM des Côtes d'Armor
DDTM d'Ille et Vilaine
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
ONEMA



Dominique RAMARD,
Président de la CLE

COLLEGE DES ELUS

Mme COZ, Conseillère régionale de Bretagne
M. CALISTRI, Conseiller général des Côtes d'Armor
Mme GUILCHER, Conseillère générale des Côtes d'Armor
M. PENHOUE, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine
M. RICHEUX, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine
M. CHESNAIS, Président du SMP SAGE Rance Frémur – (EPTB) et adjoint au maire de St Jouan des Guérets

CC* Plancoët-Plélan

M. JOLY, maire de Languenan

CC Pays de Caulnes

M. CHEVALIER, président de la CC et maire de Plumaugat
M. LECHEVESTRIER, maire de St Maden

CC Pays de Du Guesclin

M. LEMOINE Yves, maire de Lanrelas

CC Hardouiniais-Mené

M. DELAHAYE, maire de MERILLAC

* CC : Communauté de communes

Dinan Communauté

M. LORRE, maire de St Samson/Rance
M. RAMARD, maire de St Juvat
M. RICARD, maire de Lanvallay
M. LANDURE, conseiller municipal de Quévert
M. GAUTIER, maire d'Evran
M. MAILLARD, adjoint au maire de Trélivan

CC Rance-Frémur

M. LEMOINE Loïc, adjoint au maire
de Pleslin-Trigavou

CC Mené

M. LEFEUVRE, conseiller municipal de Langourla

CC Côte d'Emeraude

M. BONDU, adjoint au maire de Pleurtuit

M. GUESDON, maire de Plessix-Balisson

CC Val d'Ille

M. DESMIDT, adjoint au maire de St Symphorien

CC Bretagne Romantique

M. LEFEUVRE, président de la CC et du syndicat du
Linon

Mme GINGAT, adjointe au maire de Combourg

M. REGNAULD, adjoint au maire de Trévérien

M. BENIS, maire de Hédé-Bazouges

Mme DENIAU, conseillère municipale de Hédé-
Bazouges

CC St Méen-Montauban

M. CRESPEL, adjoint au maire de Quédillac

M. MARQUE, adjoint au maire de Landujan

St Malo Agglomération

M. BENARD, adjoint au maire de St Malo

M. BIANCO, maire de St Suliac

M. MAHIEU, maire de Cancale

Rennes Métropole

M. MONNIER, maire de Miniac s/s Bécherel

Pour mener à bien ses travaux, la CLE délègue un certain nombre de tâches courantes à une instance de discussion de plus petite échelle : le Bureau de la CLE. Composé de 20 membres, il respecte l'équilibre de la CLE.

Elle est aussi secondée par des commissions thématiques qui ont vocation à développer les sujets sur le fond pour pouvoir ensuite alimenter les réflexions de la CLE. Ce sont des organes plus techniques. 4 commissions vont accompagner la CLE au cours de son mandat (6 ans) :

- Commission agricole (présidée par M RAMARD)
- Commission Gouvernance (présidée par M. CHESNAIS)
- Commission Littoral et bassin maritime (présidée par M. BENARD)
- Commission Milieux Aquatiques (présidée par M. CHEVALIER)



Jacques BENARD,
vice-président



Mickaël CHEVALIER,
vice-président

Bienvenue aux nouvelles instances !

Le Syndicat mixte de portage du SAGE met à disposition de la CLE les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à l'activité de la CLE

C'est l'organe exécutif du SAGE. Le syndicat mixte est doté d'une personnalité juridique, c'est à ce titre, comme une commune ou une communauté de communes, que le syndicat dispose d'un budget et qu'il peut l'utiliser pour acquérir les moyens nécessaires qui vont permettre à la CLE d'assurer sa mission de suivi de la mise en œuvre du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beussais.

Ainsi, c'est le syndicat mixte de portage qui recrute et gère l'équipe d'animation de la CLE Rance Frémur, qui organise les moyens techniques nécessaires à son activité, ou qui commande les études et prestations réalisées pour la CLE dans le cadre de sa mission...

Le Comité syndical

Comment fonctionne le syndicat mixte ?

Le syndicat mixte fonctionne comme une commune : il dispose d'une représentation politique, assurée par M. Yves CHESNAIS, adjoint au maire de St Jouan des Guérets, et d'une assemblée délibérante, appelée ici le Comité syndical.

46 collectivités adhèrent au syndicat mixte. M. Yves CHESNAIS a été élu Président du comité syndical. Il est accompagné par Mme Marie-Renée GINGAT en tant que vice-présidente.

Les adhérents du syndicat mixte sont les producteurs d'eau potable prélevant dans le périmètre du SAGE, les collectivités locales, le conseil régional et le conseil général des Côtes d'Armor. Ils versent une contribution annuelle. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne verse des subventions, ainsi que le conseil général d'Ille-et-Vilaine. Ce budget annuel permet de mener à bien les actions de la CLE.

Collège des collectivités territoriales

Région Bretagne	M. Dominique RAMARD
Région Bretagne	Mme Hélène COZ
Conseil Général 22	M. André CALISTRİ
Conseil Général 22	M. Michel DAUGAN

Collège des EPCI

Dinan Communauté	M. Patrice GAUTIER
CC Côte d'Emeraude	M. Philippe GUESDON
CC Hardouinais Méné	M. Guy PERRAULT
CC Méné	M. Nicolas BEUNEL
CC Pays de Caulnes	M. Mickaël CHEVALIER
CC Pays de Du Guesclin	M. Yves LEMOINE
CC Plancoët Plélan	M. Loïc JOLY
CC Rance Frémur	M. Loïc LEMOINE
Syndicat du Linon	M. André LEFEUVRE

Collège des Communes adhérant à titre individuel

St Jouan des Guérets	M. Yves CHESNAIS
St-Malo	M. Jacques BENARD
Quédillac	M. Vincent CRESPEL

Collège des Producteurs d'eau

Commune de Plouër/Rance	M. Claude ROBION
SMPBR (bassin rennais)	M. Philippe BONNIN
SMPEPCE (Côte d'Emeraude)	M. Jean Luc BOURGEOUX
SPIR (Ille et Rance)	Mme Marie Renée GINGAT



Yves CHESNAIS
Président du syndicat mixte

Comme Dominique RAMARD, Président de la CLE, je succède à René REGNAULT qui occupait le poste de président du Syndicat Mixte de Portage et j'en profite pour remercier tous ceux qui m'ont accordé leur confiance.

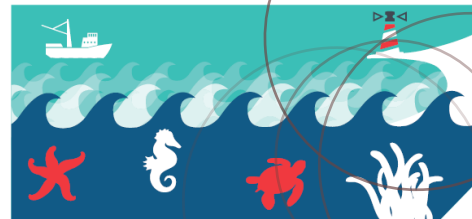
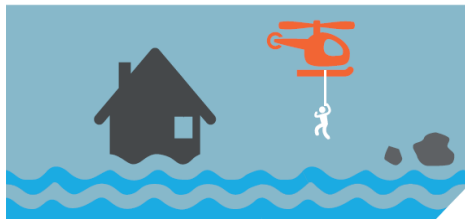
Mon travail et celui des membres du Syndicat va être d'appuyer et de suivre la mise en œuvre des décisions de la Commission Locale de l'Eau. Pour cela nous disposons de moyens qui sont les finances et les techniciens. Evidemment, nous agirons en concertation avec le président de la CLE.

Nous travaillerons sur la problématique de la gouvernance, sur l'appropriation des textes du SAGE par tous les acteurs. Nous participerons aussi aux travaux du Plan Breton sur l'Eau qui vient d'être mis en place et qui est porté par le Conseil régional.

Enfin, j'ai fait acte de candidature pour être membre de la Mission d'Appui à GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations). Ce serait pour notre SAGE une belle opportunité, profitable à tous les acteurs.

Mon vœu est de travailler dans le partage à la défense de la ressource si précieuse qu'est l'eau et, plus globalement, à la préservation de l'environnement.

Yves CHESNAIS
Président du Syndicat Mixte de Portage du SAGE
Adjoint au Maire de St Jouan des Guérets



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations et sur les plans d'actions pour le milieu marin

L'eau est partout dans notre quotidien : santé, loisirs, économie... Elle est essentielle à la vie, mais peut aussi être à l'origine de problèmes, par exemple lors d'inondations. Pour que l'eau puisse satisfaire l'ensemble de nos usages et les besoins propres des milieux aquatiques et pour réduire notre vulnérabilité aux inondations, il nous faut gérer cette ressource de façon durable et équilibrée. Ces enjeux sont ceux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du plan de gestion des risques d'inondations (PGRI).

Le SDAGE, élaboré par le comité de bassin, détermine les objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de quantité d'eau et d'organisation collective. Le PGRI est élaboré par l'État et donne les objectifs de prévention des risques d'inondation, de protection des personnes et des biens et de gestion de la crise.

Ces projets répondent aux problématiques propres au bassin Loire-Bretagne, qui s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Après consultation, ils seront adoptés fin 2015 et mis en œuvre de 2016 à 2021. Ils s'imposeront à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement. **Toutes les informations sur la consultation en cours et les projets de SDAGE et de PGRI sont consultables sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr**

Pour le milieu marin, des plans d'actions sont élaborés à l'échelle des grandes sous-régions marines. Ils ont pour objectif de permettre l'utilisation durable des mers et la conservation des écosystèmes marins. Ils sont présentés sur le site <http://consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

1^{ÈRE} RAND'EAU DE LA CLE : CŒUR-Emeraude accueille le Parlement local de l'eau et lui présente l'opération de désenvasement de la Rance maritime



Dragage par aspiration de 65 000 m³ de sédiments dans le piège de Lyvet, à St Samson/Rance



Visite du centre de transit des sédiments à La Hisse



Les membres de la CLE ont été particulièrement attentifs aux explications données car cette opération s'inscrit dans la mise en œuvre du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beauvais.



En circulant dans les lagunes, l'eau dépose les sédiments qu'elle contient. En bout de circuit, l'eau clarifiée et épurée est rendue à la rivière

Lisez l'article complet sur la Rand'EAU de la CLE sur notre site internet :

www.sagerancefrémur.com